

## FAQ

---

### Qu'est-ce qu'un emprunt obligataire ?

Un emprunt obligataire est une dette émise par une personne morale (une entreprise privée, une société publique, un Etat ou une collectivité publique) pour se financer auprès d'investisseurs. Les obligations sont des titres financiers assimilables à une dette pour l'entreprise qui émet les titres.

En somme, l'emprunt obligataire est une source de financement par émission de titres qui permet à toute entreprise de financer tout type de besoin à plus ou moins long terme.

### Comment se matérialise mon investissement ?

En souscrivant à une obligation, vous devenez propriétaire d'un titre de créance qui indique contractuellement que l'entreprise a une dette envers vous.

Vous signez un bulletin de souscription qui vous lie contractuellement à l'émetteur que vous financez.

Ce bulletin est juridiquement votre titre de propriété.

### Quelles sont les caractéristiques d'une obligation ?

#### Une valeur nominale

C'est le prix à payer pour acquérir une obligation lors d'une émission obligataire

#### Maturité

C'est la durée de vie d'une obligation

#### Taux de coupon

C'est le taux d'intérêt annuel versé au détenteur d'une obligation

#### Date d'émission ou date de jouissance

C'est la date de départ du calcul des intérêts

#### Date d'échéance ou date de maturité

C'est la date à laquelle une obligation est entièrement remboursée. C'est la fin de vie d'une obligation

#### Mode de remboursement

Le détenteur d'une obligation peut notamment se faire rembourser entièrement en date de maturité (on parle de remboursement à maturité ou de remboursement in fine) ou par amortissements (les remboursements sont étalés dans le temps)

#### Mode de paiement des coupons

Le détenteur d'une obligation peut notamment percevoir des intérêts tous les ans ou tous les six mois

#### Cession d'obligation

Le détenteur d'une obligation peut revendre son titre sur le marché secondaire

#### Rachat d'obligation

Une entreprise peut vouloir racheter une partie ou toutes les obligations qu'elle a émises, c'est-à-dire qu'elle effectue un remboursement anticipé de sa dette

### Comment est fixé le taux d'intérêt (coupon) d'une obligation ?

La SGI arrangeur dresse le profil de l'émetteur et procède à son évaluation basée sur l'analyse de son risque de crédit (analyse du secteur, de l'activité, de l'historique et des projections financières). Celle-ci reflète le niveau de risque et la tranche de taux d'intérêt correspondante permettant ainsi la fixation du taux d'intérêt.

En souscrivant à des obligations, vous connaissez à l'avance le rendement de votre investissement. Les intérêts fixes et périodiques vous permettent à l'avance et dès le début de connaître le rendement de votre investissement, dès lors que vous gardez vos obligations jusqu'à échéance.

### Puis-je revendre mes obligations ?

Les titres sont cotés à la bourse régionale d'Abidjan et pourront être échangés librement sur le marché secondaire.

### Le marché secondaire

Une fois les titres acquis sur le marché primaire durant la période de souscription, il est possible de les échanger sur le marché secondaire. Ce dernier fait intervenir les acheteurs et les vendeurs de titres déjà émis et acquis sur le marché primaire. Il totalise englobe la quasi-totalité des échanges et assure ainsi la liquidité des investissements.

### Quel montant puis-je investir ?

Vous pouvez investir à partir de 100 000 FCFA (prix unitaire de l'obligation) sans limite de montant.

### Que stipule concrètement la note d'information ?

Pour chaque émission d'obligations, vous avez accès à la note d'information de l'opération concernée avant de prendre votre décision d'investissement. Cette note reprend les termes et conditions de l'emprunt obligataire présenté à savoir le montant de l'émission, le taux d'intérêt, la durée, l'échéancier de remboursement et les clauses de protection des droits des investisseurs. Cet engagement signifie que la société émettrice d'obligations a une dette envers vous, elle doit vous payer des intérêts et le capital investi selon l'échéancier fixé à l'avance. Le rendement de votre investissement est connu dès le départ avant que vous ne preniez votre décision de souscription

### Quels droits me donnent les obligations ?

En souscrivant aux obligations, vous avez un droit d'information et de rémunération (coupons d'obligations).

En effet, une obligation vous donne droit à des coupons, c'est un intérêt exprimé en pourcentage annuel et calculé sur le montant de votre investissement. Les conditions de cette rémunération sont fixées dès le départ.

### Qui peut souscrire ?

La souscription est ouverte à toutes les catégories d'investisseurs, personnes physiques et personnes morales, résidentes ou non de la zone UMOA. La souscription se fera en monnaie locale, FCFA, ainsi que les remboursements de l'Émetteur.

### Comment souscrire ?

Les souscriptions seront reçues auprès des membres du consortium IMPAXIS SECURITIES – EDC Investment Corporation (EIC) – CORIS BOURSE et aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) membres du syndicat de l'UEMOA.

Une souscription est réputée dite complète à la réception des éléments suivants :

1. Le bulletin de souscription dûment complété et signé
2. La réception effective des fonds (capital à investir)

### Combien me rapporte mon investissement ?

Le remboursement se réalise selon les différentes modalités prévues dans la note d'information. A cet effet, un simulateur est mis à disposition des investisseurs sur le site dédié à l'opération (lien ici).

### Quels sont les investissements spécifiques qui seront financés par cet emprunt Obligataire ?

Dans sa mission de banque de développement, la BIDC finance des projets avec un impact significatif en termes de développement des pays membres de la zone CEDEAO.

Face au contexte actuel de pandémie de Covid-19, la BIDC se veut catalyseur de la relance économique en prêtant main forte aux États membres. La contribution de la Banque porterait sur l'économie réelle des États à travers le financement des entreprises, les projets de développement des pays.

Cette levée de fonds permettra à la BIDC de s'impliquer activement en soutenant l'économie des pays membres de l'incertitude de cette pandémie dans :

L'accompagnement des États dans la relance économique et des projets de développement dans les secteurs tels que l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, l'accès à l'eau, la santé ;

Le développement des PME à travers le financement des institutions financières telles que les banques et microfinances ; et

Le financement du secteur privé

### Quel est le régime fiscal des obligations ?

Conformément à ses statuts (article 49), la BIDC bénéficie d'une immunité fiscale dans tous les pays membres. Ainsi, les revenus liés à ces obligations seront exonérés de tout impôt dans l'ensemble des pays de la CEDEAO.